


Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 13

A retenir :

Mildiou : pas de pluies annoncées dans les prochains jours, risque nul : arrêt des traitements

Oïdium : risque à évaluer à la parcelle; arrêt des traitements.


Black rot : apparition de symptôme sur TNT, risque nul de nouvelles contaminations  : pas de traitement

Mildiou :

Les symptômes observés sont très rares, et il n'y a pas de pluies annoncées dans les 2 semaines à venir. Si la météo n'évolue pas, aucun traitement n'est nécessaire.

Pas de traitement à prévoir cette semaine.

Oïdium :

Les parcelles sont, pour la plupart, indemnes. Les symptômes évoluent lentement sur parcelles contaminées tardivement. Sur celles contaminées précocement, à l'inverse, les symptômes ont nettement progressé ! il faut rester vigilant . Les symptômes peuvent s'étendre jusqu'à la véraison. En revanche, sur parcelle indemne, il n'y aura plus de contamination sur grappes maintenant que la fermeture des grappes est complète.

Sur parcelles contaminées, évitez maintenant de traiter, vous augmenteriez les risques de résistances, tout en ayant une efficacité limitée. Privilégiez les méthodes alternatives : effeuillez les rangs sur un côté, pensez aux produits de biocontrôle. En dernier recours, si les symptômes d'oïdium sont importants et localisés, passez à faire tomber les grappes les plus atteintes. C'est certes fastidieux, mais le plus efficace !

Optidose, module IFV préconise des réductions de dose de :

50 % en risque faible pour le mildiou et l'oïdium

70% en risque moyen pour l'oïdium

Black rot :

Pas de traitement spécifique

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot



A vos Vignes

N° 13 – 12 juillet 2022



Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 13

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2022 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2022/01/Note-technique-commune-vigne-2022-Vdef.pdf>

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*